

**DECISION n°38/2023**  
**Composition du Directoire**

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la Santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé et notamment les articles D. 6143-35-1 et D. 6143-35-2,

Vu l'élection de M. le Dr GNANSOUNOU en tant que Président de CME lors de la CME du 7 décembre 2021,

Vu la proposition du Président de CME,

Le Directeur,

ARRETE la composition du directoire de la façon suivante :

**Membres de droit :**

- ✓ M. LENNE, Président du Directoire,
- ✓ M. le Dr GNANSOUNOU, Président de la Commission Médicale d'Etablissement, Vice-Président du Directoire,
- ✓ Mme DUEZ, Présidente de la CSIRMT.

**Membres désignés :**

- ✓ M. BRABANT, Directeur Adjoint,
- ✓ M. le Dr DE ZORZI, Chef de Pôle, Pôle transversal
- ✓ M. le Dr HUBERT, Chef de pôle, Pôle Mère Enfants-Chirurgie-Anesthésie
- ✓ M. le Dr ROSOLACCI, Chef de pôle, Pôle Spécialités Médicales.

Le Directoire se réunira en cette composition dès sa prochaine séance. Il pourra s'adjoindre, en cas de besoin, les compétences nécessaires en invitant les personnes concernées, à assister, à titre consultatif, aux séances.

Cette décision annule et remplace la décision n° 01/2023.

Fait à Maubeuge, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Le Directeur  
Président du directoire

Cyril LENNE

